

Marché à procédure adaptée pour la réfection de l'éclairage du stade municipal Jean SEBERT à  
AVESNES-LE-COMTE

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REFECTION DE L'ECLAIRAGE DU  
STADE MUNICIPAL JEAN SEBERT A AVESNES-LE-COMTE

N° DU MARCHE

2	0	1	8	0	3
---	---	---	---	---	---

**CAHIER DES CHARGES**

Marché à procédure adaptée pour la réfection de l'éclairage du stade municipal Jean SEBERT à  
AVESNES-LE-COMTE

## **CAHIER DES CHARGES**

**Personne publique contractante :**

COMMUNE D'AVESNES-LE-COMTE

**Objet du marché :**

Marché pour la réfection de l'éclairage du stade municipal Jean SEBERT à AVESNES-LE-COMTE

**Mode de passation et forme de marché :**

Marché à procédure adaptée conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Ordonnateur :**

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
1 rue Neuve  
62810 AVESNES-LE-COMTE  
03 21 60 67 00  
[mairie.avesnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.avesnes@wanadoo.fr)

**Comptable public assignataire des paiements :**

Madame la Receveuse Municipale  
Centre des Finances Publiques locales  
Rue des fossés  
62810 AVESNES-LE-COMTE

## **SOMMAIRE**

<b><u>CAHIER DES CHARGES</u></b>	<b>2</b>
<b><u>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 2 : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES ET DOCUMENTS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRIX</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 6 : CRITERES DE SELECTION</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 7 : PAIEMENT</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RETRAIT ET DE REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES</u></b>	<b>7</b>
<b><u>ACTE D'ENGAGEMENT</u></b>	<b>8</b>

## **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose des 8 projecteurs d'éclairage du stade Jean SEBERT d'AVESNES LE COMTE

## **Article 2 : Clauses techniques particulières**

### 2.1) Descriptif des travaux

- Dépose des 8 projecteurs existants posés sur candélabre, hauteur environ 18 mètres, y compris l'équipement (ballast et amorceur) ;
- Fourniture, pose et raccordement sur candélabre existant d'un projet de type Led Square Pro, puissance 1105 W – 400 Kelvin – IP 66 ou équivalent ;
- Fourniture, pose et raccordement d'un boîtier équipé d'un coupe circuit ;

### 2.2) Sécurité du chantier

Le prestataire devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses ouvriers ainsi que la sécurité des usagers du l'équipement, en laissant l'accès libre et en permettant la poursuite des activités éventuelles.

### 2.3) Nettoyage du chantier

Le prestataire assurera l'enlèvement des déchets de matériaux et autres provenant de l'exécution des travaux en permettant la poursuite des activités.

## **Article 3 : Pièces contractuelles et documents à produire à l'appui des candidatures**

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le présent cahier des charges
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le planning de réalisation

## **Article 4 : Conditions d'exécution des prestations**

Les travaux seront réalisés en accord avec les normes en vigueur, ainsi qu'avec les documents techniques unifiés (DTU). Le prestataire est tenu de les consulter et sauf indication contraires express d'appliquer scrupuleusement les prescriptions qui y figurent, ainsi que les indications des schémas, dessins qui y sont contenus.

Les visites du site sont organisées par le service technique d'AVESNES-LE-COMTE et se feront sur prise de rendez-vous le mercredi matin de 9h30 à 11h30 auprès de M. Christophe LEU – 06 83 12 56 72 – christophe.technique.avesnes@orange.fr

## Article 5 : Prix

L'ensemble des travaux à exécuter sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Pour la solution de base :

Montant H.T. : Euros

TVA (taux de .....%) : Euros

Montant T.T.C. : Euros

Soit en toutes lettres :  
.....  
.....

La personne publique contractante s'autorise de recourir à la négociation. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisé : Euros - € -

## Article 6 : Critères de sélection

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Valeur Technique : 40 points
  - a. 20 pts pour les équipement(s) fourni(s)
  - b. 10 pts pour les délais d'exécution
  - c. 10 pts pour les conditions d'intervention (équipe d'encadrement, moyens humains et matériels)
2. Prix : 60 points

### ✓ **60 points pour le prix de la prestation**

*En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les montants du Détail Estimatif seront rectifiés en conséquence.*

*Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce Détail Estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du Détail Estimatif qui sera pris en considération.*

*Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce détail estimatif pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée pour le motif de non-cohérence.*

*Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni à titre indicatif par le Maître d'Ouvrage et valorisé par le candidat. La note maximum pour le critère « prix » sera attribuée à l'offre la moins chère.*

Marché à procédure adaptée pour la réfection de l'éclairage du stade municipal Jean SEBERT à  
AVESNES-LE-COMTE

Les notes pour le critère prix seront attribuées par rapport à l'offre la moins chère et selon la formule suivante :

$$\text{Note « prix » de l'offre « n »} = \frac{\text{prix\_offre"la\_moins\_chère"}}{\text{prix\_offre"n"}} \times 60$$

✓ **40 points pour le prix de la prestation**

Chaque solution sera notée selon les sous- critères suivants « valeur technique ».

**Pour la solution de base, l'entreprise fournira un mémoire justificatif illustré reprenant au minimum les rubriques ci-dessous. L'entreprise pourra présenter un seul mémoire justificatif regroupant la solution de base.**

- Equipements fournis – 20 points
- Equipe dédiée et matériel – 10 points
- Délai d'exécution – 10 points

Précision de la demande et respect des indications	Sous critère sur 20	Sous critère sur 10
Excellent, très bien détaillé et personnalisé au chantier étudié	20	10
Très bon, assez bien détaillé	15	7,5
Bon, mais pas assez détaillé	10	5
Passable, pas de précision par rapport au chantier étudié	05	2,5
Mauvais, ou non transmis ou aucun détail par rapport au chantier étudié	0	0

## Article 7 : Paiement

Modalités de paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants<sup>1</sup> :

- Ouvert au nom de :  
Pour les prestations suivantes :  
Domiciliation :  
Code banque :                      Code guichet :                      N° de compte :                      Clé      RIB :  
IBAN :  
BIC :

<sup>1</sup> Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Marché à procédure adaptée pour la réfection de l'éclairage du stade municipal Jean SEBERT à  
AVESNES-LE-COMTE

Délai de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

**Article 8 : conditions de retrait et de remise des offres et des candidatures**

Le cahier des charges et l'acte d'engagement sont disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-avesneslecomte.fr/>  
Ils peuvent être également retirés en mairie aux horaires d'ouverture.

L'offre peut être adressée par voie électronique : [mairie.avesnes@orange.fr](mailto:mairie.avesnes@orange.fr)  
L'offre sous pli peut également être déposée en mairie aux horaires d'ouverture contre récépissé.

**Date limite de remise de l'offre : Vendredi 29 juin 2018 à 12h**

J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions et dispositions expressément mentionnées aux articles 45 et 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Dressé par :  
(Lu et approuvé)  
Le :  
Signature et cachet

## ACTE D'ENGAGEMENT

J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 48 de l'ordonnance

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original                      Signature du candidat  
A ..... Porter la mention manuscrite  
Le .....                      Lu et approuvé

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché  
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération en date du  
.....  
A .....  
Le .....

### NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :  
Le titulaire signera la formule ci-dessous :  
« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »  
A .....                      Le .....  
Signature